

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2018,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 21 juin 2018,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2018, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal s'établit comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

1	LEPLAT	Pierre
2	MALHERBE	Céline
3	CHAPON	Magali
4	LORGE	Gaëlle
5	TAMIGNEAU	Sandrine

6	FRITZ	Mathieu
7	PANISSET	Olivier
8	GALMICHE	Isabelle
9	DUTARD	Christophe

Au titre de l'ancienneté :

1	DA PONTE	Lucien
2	BERANGER	Anne
3	CORTESIA	Claudie
4	LAURENT	Marie
5	L'HOSTIS	Karine

6	LAPOSTOLLE	Chantal
7	GUILLEMIN	France

**Article 2** : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 21 juin 2018

Marie-Guite DUFAY